

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR10.13PR  
concernant  
une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'525'000.--  
pour la construction et/ou la modification de sept stations électriques MT-BT.**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le lundi 19 avril 2010 en salle de Conférence des SEY. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Margrieta Donker, Hélène Grand-Greub, Guy Angéloz, Pascal Fer, Luka Radic, David Wulliamoz et Jean-Louis Vial désigné rapporteur. Mme Jeannette Etamba et M. Jean-Yves Guyon étaient absents.

La délégation municipale était composée de Messieurs Cédric Pillonel, Municipal, et Jean-Marc Sutterlet, responsable du réseau électrique. Nous les remercions pour les explications et les renseignements qu'ils nous ont fournis.

L'objet de ce préavis porte sur le financement de la construction ou de la modification de 7 stations moyenne et basse tension.

Il s'agit de la construction

- d'une station aux Prés-du-Lac (station Prés du lac).
- d'une station sur l'ex-site Leclanché (station Barbey) avec suppression de la station « Leclanché » située à l'angle de la rue Edouard Verdan et de l'avenue Grandson.
- d'une station à la Résidence des Platanes rue des Tuileries (station Tuileries).
- d'une station rue de Galilée (station Galilée 3).

Il s'agit de la modification

- de la station mobile (et qui devait être provisoire) de l'Arsenal. Dans ce cas, il s'agit de la prolongation du câble et de la construction d'une armoire de connexion à la place des Fêtes. Les utilisateurs de cette place pourront alors disposer de davantage de courant en cas de fête importante.
- du déplacement et de l'adaptation de la station de l'ancien complexe Paillard.
- du rachat du reste du matériel de la station « Ste-Croix ». Flexcell ne serait ainsi propriétaire que des murs et l'équipement complet appartiendrait aux SEY (comme toutes les autres stations yverdonnoises).

Ces constructions / modifications sont les conséquences normales du développement que connaît actuellement Yverdon-les-Bains et du comportement des voisins immédiats de ces stations (site Leclanché par exemple).

Conclusions :

Convaincus du bien-fondé de ces futures réalisations, c'est à l'unanimité de ses membres présents que votre commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3 tels que proposés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 19 avril 2010

Le rapporteur

Jean-Louis Vial